

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innitai. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 40 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSELL & C^{ie}, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 6 mars.

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion du Département fédéral de l'intérieur pour l'année 1884.

Le recours du conseil exécutif du canton de Lucerne contre l'arrêté du Conseil fédéral du 23 janvier 1885 relativement à la jouissance de l'église Mariahilf par les vieux-catholiques, sera soumis aux Chambres fédérales.

La Banque de Soleure est autorisée à augmenter l'émission de ses billets de banque, qui sera portée de 2,500,000 à 3,000,000 de francs.

Ont été nommés :
Secrétaire du registre commercial : Monsieur A. Rothpletz, d'Aarau, ancien secrétaire de la direction de justice du canton d'Argovie ;

Premier commis et traducteur du Département fédéral des chemins de fer : M. Jules Comment, de Courgenay.

LA PACIFICATION. — L'indéfinissable arrêté du Conseil fédéral en faveur des vieux-catholiques lucernois suggère les réflexions suivantes au correspondant lucernois du *Volksblatt* de Nidwald :

« Nous avons rarement eu sous les yeux un document plus confus, plus rempli d'incohérence et de contradictions. On pourrait croire qu'il a été rédigé par un marmiton de la presse reptilienne de Berlin et copié par un secrétaire du département fédéral de justice. Disons toutefois, à sa décharge, qu'il était difficile de motiver d'une manière raisonnable ou même compréhensible un pareil arrêté.

« A Berne, à Genève, partout, dans des cas semblables, le Conseil fédéral s'est débarrassé derrière la souveraineté cantonale ; il a laissé aux gouvernements cantonaux, toute compétence lorsqu'il s'agissait de soustraire les églises aux catholiques pour les livrer aux vieux-catholiques.

« Mais à Lucerne, où le gouvernement veut conserver les églises et les biens ecclésiastiques à leur destination, le Conseil fédéral intervient, il se déclare compétent et décide d'alléger les églises au profit des vieux-catholiques.

« Ne serait-ce pas le cas, dès lors, conformément à la jurisprudence suivie par le Conseil fédéral, d'ajouter à la Constitution le complément suivant : « Il est permis de soustraire les églises catholiques au but de leur fondation en faveur des vieux-catholiques. Là où les cantons ne le font pas d'eux-mêmes, la Confédération intervient. »

« Cet arrêté fédéral jette un singulier jour sur la manière dont on comprend à Berne la « pacification » du diocèse de Bâle. En attendant, nous sommes à la veille d'une conférence diocésaine, et nous savons que le gouvernement de Lucerne a une forte velléité de faire savoir au Conseil fédéral pour être communiqué à la conférence : que si c'est ainsi qu'on songe à « reconstruire » le diocèse, l'Etat de Lucerne restera chez lui et abandonnera au Conseil fédéral le soin de régler avec Vigier et consorts les questions financières diocésaines ! »

UNE PROPOSITION. — *L'Allgemeine Schweizer Zeitung*, de Bâle, émet l'idée que les Etats européens feraient bien d'assigner aux anarchistes un coin de terre dans les nouvelles colonies africaines. On utiliserait dans ces parages l'exubérante activité de ces hommes enfiévrés. Un changement d'air leur ferait du bien ; puis on débarrasserait ainsi l'Europe civilisée de sectaires dangereux qui, avec le système actuel d'expulsion d'un pays à l'autre, sèment l'agitation sur leur passage, ou bien, jetés dans les prisons, s'y perdent sans retour.

Berne

Ainsi que nous l'avons dit, le Grand Conseil a voté la conversion des emprunts cantonaux de 1861 et 1877, s'élevant au chiffre de 13 1/2 millions.

Les emprunts contractés par le canton de Berne présentaient les chiffres suivants à la fin de l'année 1884 :

1° Emprunt de 1861, fr. 4,000,000 à 4 %, en partie remboursé.	Fr. 3,520,000
2° Emprunt de 1877 à 4 1/2 %	10,000,000
3° Emprunt de 1880 à 4 %	51,000,000
4° Emprunt de 1880, fr. 2,300,000 à 4 1/2 %, en partie remboursé.	1,663,000
Total	Fr. 61,483,000

Les emprunts 4 % de 53,300,000 fr., contractés en 1880, se trouveront remboursés en 1940.

Il n'en est pas de même pour les emprunts de 1861 et de 1877.

L'emprunt de 1861, de 4,000,000 fr. à 4 %, sur lequel il reste à payer 3,520,000 fr., doit être remboursé d'ici en 1891. Si l'on voulait répartir également ce solde sur les 7 années qui restent, il faudrait consacrer à cet amortissement une somme de 500,000 fr., par année, indépendamment du service des intérêts.

L'emprunt de 1877, de 10,000,000 fr. à 4 1/2 %, est remboursable à la fin de l'année 1899. Si l'on répartissait également ces 10 millions sur les 15 années de la période de 1885 à 1899, il faudrait de ce chef porter au budget environ 667,000 fr. par année, sans compter les intérêts. Il serait superflu

d'insister sur le fait que de pareils amortissements sont impossibles. Il faut chercher un remboursement à plus longue échéance et compléter l'œuvre d'unification de la dette.

A cet effet, la Direction des finances s'est mise en rapport avec un syndicat de banques bernoises, composé de la banque cantonale de Berne, de la banque fédérale de Berne, de MM. Marquard et Cie et de MM. von Ernst et Cie à Berne. Les négociations ont abouti à la conclusion de l'acte d'emprunt soumis aujourd'hui au Grand Conseil.

A teneur de ce contrat, le syndicat prend à forfait le nouvel emprunt de 13,000,000 au cours de 99 1/2 %.

Les conditions du contrat d'emprunt sont entièrement conformes à celles de l'emprunt de 1880, notamment pour ce qui concerne les intérêts, l'amortissement et la forme des titres.

M. Scheurer a constaté qu'une émission directe de l'emprunt entraînerait pour l'Etat plus de frais, sans lui procurer le double avantage de la simplicité et de la sécurité que lui offre le contrat avec le syndicat des banques.

Un menuisier de Gerlafingen, près de Nidau, a été maltraité par plusieurs citoyens de cette commune pour avoir déposé un oui dans l'urne à l'occasion de la votation sur le projet de constitution. Cet homme, qui est père de cinq enfants, a reçu des lésions tellement graves qu'il sera incapable de travailler pendant au moins huit jours. De plus, de l'avis du médecin, il risque de perdre un œil.

Zurich

Les radicaux de Riesbach, commune voisine de Zurich, sont indignés du fait suivant. Une institutrice a demandé aux enfants de son école s'ils étaient baptisés ; sur la réponse négative de quelques-uns, elle leur a conseillé d'en parler à leurs parents et de réclamer le baptême ; jusque-là, disait-elle, ils ne pouvaient se dire chrétiens. Plusieurs enfants, en effet, se sont adressés à leurs parents et leur ont demandé d'être baptisés. De là grande rumeur. Les radicaux crient à l'intolérance et la presse fait tapage.

On en est donc venu à Zurich à laisser grandir les enfants sans baptême, et c'est être intolérant que d'attirer l'attention des parents sur la nécessité de ce sacrement pour conférer la dignité de chrétien !

Les Zuricois d'ailleurs manifestent une aversion de plus en plus sensible contre les instituteurs chrétiens. On impose des instituteurs incroyants, et le plus souvent hostiles à toute idée chrétienne. L'enseignement sans Jésus-Christ et même contre Jésus-Christ devient un droit sacré, une

déduction naturelle de la « tolérance » en vogue.

C'est ainsi qu'on prépare des générations païennes, des générations de barbares qui seront mûres pour toutes les théories de l'anarchie. On chasse les anarchistes et l'on en sème des milliers pour un prochain avenir !

Les journaux de Zurich annoncent que la grande fabrique de soieries de MM. Zürcher, à Hausen, a fermé ses ateliers. C'est un véritable désastre pour les centaines d'employés et d'ouvriers qui gagnaient leur pain dans cet établissement.

Un triste accident est arrivé dimanche à Berg. Quelques jeunes gens, réunis dans une maison particulière, s'entretenaient gaiement lorsque l'un d'eux saisit un fusil pendu à la muraille et par plaisanterie mit en joue ses amis. Il pressa la détente et le coup partit, car l'arme était chargée à grenailles. Les projectiles atteignirent en pleine poitrine deux des assistants, l'huissier communal Baumann et Jacob Schwarz. L'état des blessés est très grave ; l'on doute de pouvoir les sauver. Le coupable (un domestique de campagne) s'est livré lui-même à la justice.

L'autre jour on abattait, à Laubberg, une vache malade. Un père de famille, Rudolf Furrer, qui aidait au dépeullement de la bête, se fit à la main une égratignure en apparence insignifiante ; il s'ensuivit un empoisonnement du sang, et, en peu d'heures, le malheureux succombait dans d'atroces souffrances.

Obwald

Le gouvernement de ce demi-canton vient de publier un nouveau règlement sur la police des dimanches et des jours de fête. Les prescriptions de ce règlement sont très sévères ; il est absolument défendu de faire aucun travail ou de se livrer au commerce les dimanches et jours fériés. Il n'est fait d'exception que dans le cas où il y aurait un danger à prévoir, encore faut-il que ces cas de force majeure soient bien et dûment constatés par le syndic et le curé de la commune. Il faudra l'autorisation de M. le curé et de M. le syndic pour faire les foins le dimanche, même si l'on a des raisons de craindre un orage prochain.

Zoug

En 1866, une série d'incendies dus à la malveillance jetaient la consternation dans les esprits et excitaient au plus haut point la population du canton de Zoug. Un certain Xavier Andermatt fut pris en flagrant délit, et les tribunaux zougais le condamnèrent à la réclusion perpétuelle.

Dépêches télégraphiques

LUCERNE, 7 mars.

Un grand accident est arrivé hier à Horvo (canton de Lucerne). Le feu a éclaté vers 4 heures du matin à l'hôtel du Cheval blanc ; les progrès de l'incendie ont été si rapides que le tenancier de l'hôtel et sa fille, âgée de 24 ans, sont restés dans les flammes.

PARIS, 6 mars.

Le *Temps* dit que tous les cabinets, y compris l'Angleterre, ont accepté la proposition française d'instituer une commission pour élaborer un règlement provisoire sur la liberté de navigation dans le canal de Suez.

Une dépêche de Toulon dément formellement le bruit que le choléra y ait éclaté.

Le *Temps* reçoit de Shanghai, en date

du 6, un télégramme annonçant que l'amiral Courbet est revenu à l'embouchure de la rivière Ning-Po. Les bâtiments français croisent à l'entrée du Yang-Tse-Kiang.

Le colonel italien Ceresa est arrivé à Tunis venant de Tripoli, où il aurait rempli une mission politique.

PARIS, 6 mars.

Mielle, assassin de Lebon, a été condamné à mort.

Le conseil municipal de Paris a voté l'admission des étudiants étrangers à l'internat des hôpitaux.

ROME, 6 mars.

M. Verhaegen, membre du Comité du Denier de Saint-Pierre et des Œuvres pontificales du diocèse de Gand (Belgique), a eu l'honneur d'être reçu, hier soir, en audience privée par Sa Sainteté. Il a déposé aux pieds du Saint-Père une somme d'environ 129,000 francs, montant des offrandes recueillies dans le diocèse de Gand pendant l'année 1884.

Léon XIII a accueilli, comme de coutume, avec la bienveillance la plus paternelle le délégué des catholiques flamands. Il a daigné féliciter vivement les Belges de leur attachement et de leur dévouement au Saint-Siège, et il a béni avec effusion tous ceux qui ont contribué à l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre.

ROME, 6 mars.

La Chambre a approuvé, au scrutin secret, par 226 voix contre 203, l'ensemble des conventions concernant les railways.

LONDRES, 6 mars.

Dans un article de fond consacré à la question afghane, le *Times* dit que, si la Russie dépasse les positions qu'elle occupe actuellement et si elle attaque les troupes de l'émir, elle se trouvera immédiatement engagée dans une guerre avec l'Afghanistan et l'Angleterre.

Jusqu'à présent, la Russie conserve la liberté de choisir sa voie, mais le temps passe, et par les détachements russes qu'elle envoie dans les positions conquises avec des procédés de loyauté dou-

teuse, elle rend chaque jour plus difficile la solution pacifique du conflit.

LE CAIRE, 6 mars.

Le Mahdi a quitté Khartoum avec des forces considérables et descend le Nil. Un grand mécontentement règne dans la population indigène de la Basse-Egypte. Des menaces de mort sont publiquement proférées au Caire contre les Anglais. Des attaques ont eu lieu contre des soldats anglais. Les transports anglais de la rade de Suez destinés à Souakim ont reçu l'ordre de différer leur départ.

SHANGHAI, 6 mars.

Le gouvernement anglais a notifié à la France qu'il refuse de reconnaître le riz comme contrebande de guerre.

SHANGHAI, 6 mars.

L'attaque de Chin-Hai est confirmée, mais elle est restée sans résultat. Les résidents de Ning-Po craignent l'attitude des indigènes.

En 1884 cependant, Andermatt fut gracié par le gouvernement en raison de sa bonne conduite en prison. Or, dans la nuit du 22 au 23 février passé, un incendie détruisait un grand bâtiment du village de Baar. Les soupçons se portèrent sur Andermatt, qui fut arrêté de nouveau et conduit en prison. Andermatt a confessé son crime. Il faut espérer que le gouvernement ne sera plus disposé à accorder aussi vite la grâce de cet individu.

Saint-Gall

Il s'est formé dans ce canton une association de sacristains et de marguilliers. Elle a pour but de venir en aide aux familles des associés défunts et d'instruire les nouveaux confrères dans leur ministère. L'association se subdivise en quatre sections diocésaines, dont les membres se réunissent une fois par an. Dans ces assemblées, un prêtre désigné par Monseigneur l'évêque enseigne aux sacristains les principes de leur emploi. Les cotisations des associés servent à secourir les familles des membres décédés. Monseigneur l'évêque de Saint-Gall a approuvé et complété les statuts de la nouvelle association, qui se place sous le patronage de saint Joseph.

Bâle-Ville

La Constitution de 1875, en décrétant la réunion des affaires municipales de la ville de Bâle, avec l'administration cantonale, a réservé aux trois communes rurales la faculté de renoncer à leur tour à leur administration distincte. C'est cette disposition dont Riehen, la plus grande de ces communes, vient de profiter, pour demander au canton de se charger de ses affaires. Si Riehen renonce à son indépendance c'est que ses bourgeois et ses habitants pensent que l'impôt municipal de Bâle, même avec les 50 centimes additionnels annoncés pour cette année, sera un fardeau moins lourd que son impôt local actuel. Il est probable que Bettingen et Klein-Huningen, suivront l'exemple donné par Riehen. On ne peut pas dire cependant, que les autorités cantonales aient eu la main dure en matière financière envers les communes rurales; ces communes coûtent beaucoup plus qu'elles ne paient, mais il en est de même, et dans une plus forte proportion, pour la partie la plus nombreuse de la population urbaine. C'est à ce même peuple de la ville que les ruraux demandent à être assimilés au prix de leur indépendance.

On lit dans les Basler Nachrichten :

Lundi, sur l'ordre de la Société de salubrité publique, une maison de la place Saint-Martin a dû être vidée et nettoyée de fond en comble, vu l'état de malpropreté dans lequel elle se trouvait. Elle était habitée par la propriétaire, une vieille femme de 77 ans, qui, pendant 19 ans, a vécu dans sa maison sans y faire le moindre nettoyage; aussi les meubles de son appartement étaient-ils dans un état impossible à décrire, les lits surtout n'étaient plus qu'un tas de hardes pourries et remplies de vermine. On se demande comment une pareille saleté n'a pas été la cause d'un foyer d'épidémies dangereuses.

C'est par charriées qu'on a retiré la crotte et la pourriture de ce taudis sans pareil; tout le mobilier a dû être expédié d'office à l'usine à gaz pour être brûlé.

On a trouvé caché sous le toit quelques milliers de francs en un livret de la caisse d'épargne et quelques billets de banque, ainsi que plusieurs bijoux.

Vaud

Mardi, 17 mars, aura lieu la cérémonie de la consécration de l'église catholique de Montreux. Cet édifice, admiré de tout le

monde, fait honneur au zèle de M. le curé Ferrazino.

Nosseigneurs les évêques de Sion et de Saint-Maurice assisteront à cette cérémonie qui sera présidée par Mgr Mermod. Le surlendemain, 19 mars, l'illustre évêque de Lausanne et Genève prêchera à l'occasion de la fête de saint Joseph.

Un drame épouvantable s'est accompli vendredi matin au tribunal de police du district de Lausanne.

M. Dumur présidait; à ses côtés étaient M. Boven, juge, et M. Odot, juge suppléant. Devant eux, M. Glardon, greffier-substitut.

L'accusé était un ancien marbrier, nommé Chavan, qui, depuis quelques années, ne cesse d'occuper la presse de sa personne et de répandre des écrits diffamatoires.

Chavan était accusé de distraction d'objets saisis.

Tout à coup, au moment où M. le président Dumur posait une question au prévenu, on vit Chavan se lever à demi, tirer un revolver de sa poche et faire feu sur le tribunal.

M. Glardon, qui avait vu le mouvement, eut le temps de se baisser un peu. La balle était évidemment destinée au président. Ce fut cependant M. Glardon qui fut atteint, un peu au-dessus des côtes droites.

Profitant de l'émotion générale, Chavan lâcha encore trois coups de revolver sur le tribunal. Ils n'atteignirent personne. Il ne nous a pas été possible d'en trouver les traces jusqu'à présent.

Immédiatement l'huissier Blanchoud sauta sur Chavan, ainsi qu'un garde-champêtre qui se trouvait là.

Chavan se démenait comme un forcené. M. Blanchoud put lui arracher son arme et lui porta sur le crâne un fort coup de crosse. Il le maintenait d'une main.

Tout à coup l'on vit M. Glardon s'affaïsser. L'attention des personnes présentes se tourna de ce côté, et Chavan, qui avait pu décharger une de ses mains, tira de ses poches deux autres revolvers, qu'il se mit à décharger. Les balles se perdirent. On dit que l'huissier Blanchoud serait légèrement atteint. D'autre part, Chavan a au-dessus d'un des yeux un léger sillon, qui a probablement été creusé par une balle effleurant la peau.

Chavan perdait beaucoup de sang par la blessure qu'il avait reçue au crâne. Empoigné, il fut maintenu solidement et garotté. Puis on le conduisit dans la petite salle des témoins.

Chavan exhalait une épouvantable odeur d'eau-de-vie.

M. le juge d'instruction a immédiatement commencé une enquête.

La blessure de M. Glardon ne paraît pas très grave. La balle l'ayant atteint obliquement et non de face, a rencontré une côte et a dévié. Une simple incision de la peau permettra de l'extraire. Si M. Glardon ne s'était pas baissé, le coup était mortel.

Les revolvers dont Chavan s'est servi étaient à 6 coups.

On peut dire que sans l'énergique intervention de l'huissier Blanchoud, les membres du tribunal étaient tous perdus.

A la place où se tenait Chavan, dans la salle du tribunal, on remarque une large mare de sang et une traînée de sang jusqu'à la salle où cet individu est soigné.

Chavan a été transféré à l'hôpital.

Une foule considérable a stationné tout le matin devant le Tribunal. L'émotion était générale en ville.

Le notaire Allaz, de Echallens, a été reconnu coupable par le jury de quarante-huit actes de faux.

Il a été condamné par la cour à cinq ans

de réclusion et quinze ans de privation des droits civiques.

Valais

M. le Dr Barman, ancien chargé d'affaires de Suisse à Paris, a été trouvé mort dans son lit dans la nuit du 4 au 5. Il était rentré sain et dispos dans sa famille la veille.

M. le Dr Barman, membre avancé du parti libéral, était le frère du colonel. Il avait joué un rôle politique important. M. Barman était âgé de 85 ans.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 5 mars.

Les droits d'entrée sur les céréales. — Les droits budgétaires du Sénat devant la commission du budget et devant l'Union républicaine.

La Chambre a enfin voté, dans sa séance d'aujourd'hui jeudi, l'ensemble de la loi, si longuement discutée, des surtaxes relatives aux céréales. Cette loi, comme du reste toutes les lois élaborées par nos députés républicains, n'est qu'un expédient pouvant tout au plus masquer les apparences des soucis électoraux qui l'ont inspirée.

Nous avons beau chercher, en effet, les avantages que pourra en retirer notre agriculture nationale, aujourd'hui agonisante et autrefois si féconde et si prospère, mais nous ne voyons que l'adoption de demi-mesures et le don parcimonieux d'une protection qui sera reconnue, dans la pratique, comme étant aussi insuffisante qu'inefficace.

Ce n'est pas cette loi qui pourra empêcher les céréales de provenance étrangère d'invalider nos marchés et d'être vendues à plus bas prix que celles que nous pourrions récolter. Avant comme après, nos produits seront dépréciés par la concurrence et nos travailleurs ressentiront le même malaise. Le remède apporté par la Chambre n'est nullement proportionné à la souffrance.

Il est reconnu que le blé, par exemple, pour lequel l'agriculteur français paie, sous diverses formes, un droit à l'Etat de 5 francs le quintal, ne pourra se défendre contre l'invasion des blés venant de l'étranger, attendu que la Chambre a taxé seulement à 3 francs le droit d'entrée chez nous de la même quantité de blé étranger. C'est donc là un privilège manifeste accordé à l'importation et une inégalité, toute au préjudice des producteurs français.

Des législateurs, véritablement soucieux des intérêts de nos populations rurales, auraient refusé de s'associer par leurs votes à une mesure ne donnant pas satisfaction aux plaintes portées justifiées de l'agriculture. Mais le patriotisme des sous-vétérinaires, qui siègent au Palais-Bourbon, ne va pas jusque là.

Encore, si les bénéfices à retirer des nouvelles taxes devaient servir à dégrever l'agriculture, nous pourrions penser que, dans la discussion confuse de la loi sur les céréales, nos députés républicains ont cherché, jusqu'à un certain point, à faire quelque chose pour alléger les charges qui pèsent si lourdement sur les cultivateurs; mais il n'en est rien.

Le produit des nouveaux droits de douane sera employé à combler les déficits du budget. Ainsi l'a décidé le gouvernement, dans sa haute sollicitude pour les travailleurs de la campagne.

Décidément, la « République des paysans » a une façon au moins singulière de protéger cette classe de la société qui est assurément l'une des plus intéressantes.

La commission du budget s'est réunie, hier, pour examiner les modifications apportées par le Sénat au budget ordinaire de 1885. Elle avait à statuer, avant tout, sur la question de principe que chaque année voit reparaître, et qui emprunte, cette fois, une importance particulière aux controverses constitutionnelles de l'an dernier. Le Sénat excède-t-il ou non ses pouvoirs en rétablissant un crédit que la Chambre a supprimé, ou bien en augmentant un crédit qu'elle a voté? Si l'on répond oui,

l'examen des chiffres devient inutile. Si l'on répond non, il y a lieu d'entrer dans le détail, et de statuer, article par article, sur les crédits établis ou augmentés.

La commission du budget a répondu non: c'est-à-dire qu'elle a admis, en principe, le droit du Sénat.

Cette décision, dont il faut la féliciter, a d'autant plus de poids que la lutte a été fort vive, et que le rapporteur général du budget, appuyé par M. Allain-Targé, à énergiquement combattu l'avis qui l'a emporté. La question de théorie une fois tranchée, à une voix de majorité, la commission est entrée dans le détail, et elle a accepté, sur deux points, les augmentations de crédits votées par le Sénat. Ces deux points, il est vrai, n'ont qu'une médiocre importance pratique, et il faut regretter que la commission, après s'être montrée raisonnable sur le principe, n'ait pas été plus tolérante dans l'application. Elle a maintenu, notamment, les suppressions de crédits qui détruisent des services résultant de lois existantes, et qui constituent, à ce titre, le plus déplorable précédent. Quand la discussion s'ouvrira devant la Chambre, le gouvernement interviendra sans doute; aura-t-il le courage de défendre, au Palais-Bourbon, les décisions qui ont été prises, au Luxembourg, avec son assentiment tacite ou déclaré?

L'Union démocratique de la Chambre s'est réunie, hier, et a discuté la même question que la commission du budget, mais elle est arrivée à des conclusions absolument contraires. Tout en reconnaissant, en principe, le droit supérieur de la Chambre en matière de finances, le groupe a reconnu la nécessité en fait d'accepter la plupart des rétablissements de crédits opérés par le Sénat. Elle accepte certains de ces crédits, à savoir ceux sur les facultés de théologie, les chanoines de Saint-Denis et les évêques algériens, parce qu'ils résultent de l'application de lois ou de décrets de lois. Elle accepte les crédits sur les chanoines et les bourses des séminaires, parce qu'ils résultent d'engagements d'honneur. Toutefois, pour les chanoines, l'Union démocratique est d'avis de réduire le crédit pour commencer la suppression par voie d'extinction, comme pour le Chapitre de Saint-Denis.

Sur un seul point, l'Union démocratique a maintenu les décisions primitives de la Chambre, c'est en ce qui concerne le traitement de l'archevêque de Paris, qui a été ramené de 45,000 à 40,000 francs.

Il résulte d'un rapport du ministre du commerce sur les opérations de la caisse d'épargne qu'au 31 décembre 1883 le solde dû aux déposants était de 1,816,088,527 fr. 50. Tout fait espérer qu'au 31 décembre 1884 le solde dû aux déposants aura atteint et dépassé 2 milliards, dit M. Rouvier.

S'il survenait une panique, comment le gouvernement ferait-il pour rembourser ces deux milliards?

LES NIHILISTES

Voici des détails sur la découverte d'une imprimerie clandestine chez un étudiant russe à Dossart.

Cet étudiant s'appelle Perelajew: il est né à Perno et s'est fait inscrire à l'Université en 1882. Dans ces derniers mois, il était surveillé en secret par la gendarmerie.

On l'a trouvé mort dans son lit, et l'autopsie a prouvé qu'il avait succombé étouffé par suite d'une attaque d'épilepsie.

Dans son logement on a trouvé des cadres remplis d'imprimés révolutionnaires; sous les matelas il y avait des exemplaires fraîchement imprimés du « Narodnaja Wolga » et des proclamations du comité exécutif menaçant de mort tous ceux qui dénonceraient le nihiliste bien connu Degaïeff.

On a trouvé aussi des caractères typographiques, de l'encre d'imprimerie, etc.

L'étudiant Romanow a été également arrêté, mais la perquisition faite chez lui n'a rien fait découvrir.

Des perquisitions ont été également faites chez d'autres étudiants russes, et on parle de plusieurs arrestations.

LES LURONS DE LA GANSE

Par Aimé GIRON

C'était au fond des Cévennes, dans quelque hutte de berger, sous d'ineffables épaisseurs de fourrés que l'abbé Rayolle, escorté de ses deux acolytes armés, baptisait les nouveaux-nés, béniissait les mariages, entendait les confessions, administrait l'extrême-onction ou portait le viatique aux malades et aux moribonds. C'était, une seconde fois, dans tous ses dangers et toutes ses terreurs, la religion des catacombes.

L'abbé se prodiguait. On savait qu'on pouvait l'appeler n'importe quand et qu'il arriverait n'importe où. Les patriotes ne devinaient et ne surprenaient rien. En effet, on se chuchotait d'abord quelques mots à l'oreille et l'on se mettait en quête de Balayou. Balayou se rencontrait invariablement, quelque part, à deux ou trois kilomètres à la ronde, courant, orient et vendant de petits balais de genêt. On l'abordait. Pendant qu'on débattait le prix de sa marchandise, on lui murmurait tout bas le lieu et le sacrement. Le balai acheté, Balayou continuait nonchalamment sa tournée. Mais, le soir sitôt rentré aux Rivoires, Balayou avertissait Agnès. Agnès

trottinait vers Fromental et prenait les ordres de l'abbé.

La jeune fille les transmettait au vieux père qui repartait sous sa charge de balais avec son ouïe et sa vue de pigeon voyageur. Il apparaissait dans le village, en face de la maison où l'on souhaitait le prêtre et il jetait son cri aigu. Un seul cri signifiait lundi; deux, mardi et ainsi de suite. Le nombre de balais dans sa main droite indiquait les heures. Les gens prétaient l'oreille, risquaient un regard et, le cœur palpitant, joignaient les mains et remerciaient Dieu.

Au jour, à l'heure et au lieu, l'abbé Rayolle entre deux fusils surgissait de terre ou sortait d'un angle de mur. On déjouait de la sorte les surveillances les plus subtiles et Dieu allait, dans l'ombre, jusqu'aux âmes ferventes et ignorées.

Un soir, Agnès quitta les Rivoires avant le coucher du soleil. Personne dans la campagne. Elle détaillait rondement quand elle se croyait à l'abri de tout oeil indiscret; moins sûre, elle cheminait paresseusement, son panier au bras, afin de n'attirer que peu ou point les attentions soupçonneuses. Ce soir, elle entendait comme une mignonne fauvette d'espérance lui gazouiller au cœur. A celle-ci donnait la réplique un petit bouvreuil sur une épine blanche. La chanson avait un accent si pénétrant que la jeune fille s'arrêtait, croyant entendre maintenant son âme elle-même chanter sur le buisson.

Agnès annonça que l'on avait vendu, à ce jour, pour deux milliards de biens nationaux et, pour la même somme émis des assignats. L'or se cachait. Le papier gonflait toutes les

bourses et la confiance rechaînait à cette monnaie.

D'un côté, on parlait beaucoup de dragons patriotes, les dragons rouges de Bretagne; de l'autre on affirmait que les prêtres faisaient chanter des Miserere pour le Roi. Les sociétés Jacobines se créaient innombrables. Au nom de la Loi, on arrêtait, on emprisonnait, on exportait, on guillotinaient, on confisquait les patrimoines. La populace se donnait, à coups de sabre, l'entrée dans la fortune des riches, comme ces aventuriers qui se taillent l'accès des forêts vierges à coups de couteau dans les lianes fleuries.

Lorsqu'Agnès les eut quittés, les trois proscriptions commèrent ces faits divers de leur petite gazette vivante. Ils se couchèrent ensuite, Antonin et Théodore, comme d'habitude, leur fusil à portée de la main. Ils ne savaient jamais quel pouvait être leur réveil, bien qu'ils se sentissent défendus par cette solitude du plus lointain de laquelle ne montaient jusqu'à eux aucun bruit alarmant. Ils tombèrent bientôt dans un profond sommeil.

Ils en furent soudain tirés par un roulement de quelques pierres criblant les broussailles. La nuit silencieuse révèle ses mystères à plus faibles échos. En un tour de main, Théodore et Antonin eurent saisi leur arme et, en un tour de pied, ils étaient debout, l'abbé Rayolle comme eux. Immobiles et muets, on entend leurs trois cœurs battre fortement contre les poitrines.

Plus rien. Antonin Roumain se coucha sur le sol et, rampant du rampement sourd de la vipère jusqu'au seuil de la grotte, il en écartera avec précaution la touffe de coudrier. Il plon-

geait dans l'obscurité de ses deux yeux miclos par les paupières afin d'en aiguïser le rayon visuel. Il entrevit, confusément, deux ombres qui se glissaient d'un arbre à l'autre. Il entendit ensuite le frisson métallique rendu par une arme qui froisserait un rameau. Plus de doutes. Leur retraite était éventée et l'on venait cauteleusement les y surprendre. Il regarde, un instant encore; les ombres avancent toujours. Alors il allongea sur le gazon le canon de sa carabine, puis lâcha un coup de feu sur la première ombre. La détonation remplit l'immense solitude et quelque un tomba sans pousser un cri, sans prononcer une parole. En même temps le second coup rapide éclairait et grondait. Là-bas, une voix cria à gorge serrée:

— Antonin? Malheureux! c'est nous!

D'un seul mouvement Antonin s'était ramassé sur les genoux, planté sur les pieds et avait bondi hors de la grotte. Cette voix? mais, c'est la voix de Monjean? Il courut à son ami:

— Qui t'accompagne? Qui est tombé? Qui ai-je blessé?

— Moi, Agnès. Ce n'est rien, mon maître. A peine une égratignure. Perçu que votre coup de fusil n'aille pas réveiller, dans leurs chenils, tous les chiens de la République!

— Ah! pauvre enfant, murmura Antonin et il se prit à sangloter.

— Je vous répète que ce n'est rien, Monsieur Antonin. Seulement, je ne puis me souvenir. J'ai eu plus de peur que de mal, allez!

— Pardon! Pardon! Ma pauvre enfant!

— Je n'ai point crié, voilà l'essentiel. (A suivre.)

Entre l'Angleterre et l'Allemagne

Le *Standard* croit savoir que le prince de Bismarck a exprimé le désir d'arriver à un accord sur les points en litige entre l'Angleterre et l'Allemagne. C'est afin de faciliter cet accord que le comte Herbert aurait été envoyé en mission spéciale auprès du gouvernement britannique.

Le *Times* dit qu'on a bon espoir de voir se produire une détente dans les rapports de l'Angleterre avec l'Allemagne, et il ajoute :

« Le fait que le comte Herbert de Bismarck est actuellement à Londres, bien qu'il ne soit chargé d'aucune mission officielle, ne peut qu'encourager cette espérance d'une reprise des relations amicales entre les deux pays. »

Le comte Herbert de Bismarck est arrivé jeudi à Londres et a eu une entrevue avec lord Granville.

La question de l'Afghanistan

A la Chambre des Communes, M. Gladstone, répondant à diverses questions au sujet des affaires de l'Afghanistan, dit qu'il ne croit pas désirable d'adopter lui-même une phrase disant que les relations sont tendues entre l'Angleterre et la Russie, mais il reconnaît que les questions pendantes sont très difficiles et très délicates.

Tous les journaux de Londres s'occupent de l'Afghanistan. Le *Morning-Post* assure que l'ambassadeur de Russie, M. de Staal, a donné hier à M. Gladstone des assurances pacifiques, mais le *Daily-News* affirme que les déclarations de la Russie attendues n'étaient pas encore arrivées hier soir.

Le *Daily-News* croit que le comte Herbert de Bismarck est venu avec la mission spéciale de rétablir les relations amicales entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Le *Times* a reçu de Philadelphie la nouvelle que la Russie avait commandé aux chantiers américains trois bâtiments de guerre et autres approvisionnements de guerre.

Le nouveau président des Etats-Unis

M. Cleveland a été installé le 4 mars, dans ses fonctions de président.

Dans son discours d'inauguration, il a fait appel à tous les citoyens, leur demandant de l'aider à gouverner le pays, et a exposé la nécessité d'économies tant dans l'administration publique que dans la vie privée.

Le discours ajoute :
Le génie de nos institutions, les besoins de notre peuple, l'attention que demandent la gestion et le développement des ressources de notre vaste territoire, exigent que nous nous abstenions scrupuleusement de nous départir de la politique étrangère que nous recommandons nos traditions historiques et la prospérité de la République.

C'est une politique d'indépendance, favorisée par notre situation, justifiée par notre amour bien connu pour la justice et appuyée par notre puissance; c'est une politique de paix, conforme à nos intérêts; c'est une politique de neutralité, répudiant toute participation aux complications et aux ambitions qui se font jour sur d'autres continents et s'opposant à leur intrusion dans notre pays; c'est la politique de Monroe, de Washington et de Jefferson, c'est-à-dire la politique du développement du commerce et de l'amitié loyale avec toutes les nations, sans alliance avec aucune d'elles.

Le discours continue en disant que le soin des intérêts et de la prospérité de tout le monde exige que les finances soient établies sur une base saine et rationnelle, qui maintienne la sécurité et la confiance dans les affaires et assure au travail une rémunération sûre et stable, et que le système d'impôt soit conçu d'une manière à exonérer le peuple de toute taxe inutile, tout en ménageant les intérêts des capitaux comme ceux des ouvriers employés dans les diverses industries de l'Amérique, en empêchant l'accumulation des excédents dans les caisses du Trésor, qui pourrait n'être qu'une tentation d'extravagance et de gaspillage.

La nécessité de prendre soin de la propriété nationale et de pourvoir aux besoins des futurs émigrants exige que le domaine public soit protégé contre des tentatives d'accaparement ou contre toute occupation illégitime.

La conscience publique demande que les Indiens, sur notre territoire, soient traités loyalement et honnêtement; que nous travaillions à leur civilisation et à leur éducation, dans le but de leur accorder finalement les droits civiques.

Cette conscience demande également la répression de la polygamie et l'application rigide des lois s'opposant à l'immigration d'une classe servile, venue pour faire concurrence au travail américain, sans intention de naturalisation.

Le président expose la nécessité de réformer le service civil, en vue de réformer l'administration, et insiste sur la nécessité de protéger les droits des esclaves affranchis, qui, étant reconnus citoyens, chargés des obligations et des devoirs communs, ont droit aux prérogatives de tous.

Guerre de Chine

Nous détachons le passage suivant d'une lettre adressée du Tonkin au *Soleil* en date du 15 janvier :

La question s'élargit, en même temps que le temps s'écoule. Il ne s'agit plus du Tonkin; il s'agit de la sécurité même des peuples civilisés de l'Europe. Tant pis pour ceux qui ne se doutent pas des progrès étonnants réalisés par les Chinois au point de vue de la guerre.

La quantité négligeable devient de jour en jour une puissance formidable. Il vaut mieux le dire bien haut. Plus on le oiera, plus on le croira. Pas de défaillances, mais pas de fanfaronnades non plus. Le général de Négrier, qui est bien l'homme de la situation a saisi juste l'impression réelle. Il est audacieux, mais en même temps très prudent. Nous allons dans l'inconnu. L'écueil serait de se laisser emballer dans des embuscades avec trop peu de monde. Désormais on est plus circonspect. L'affaire de Bac-Lé a fait ouvrir les yeux à plus d'un. Un seul échec compromettrait la sécurité du corps expéditionnaire. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner en France de la circonspection avec laquelle nos généraux se meuvent et préparent les convois.

Enfin aujourd'hui arrivent les renforts; ce n'est pas trop tôt. Que diable on cause beaucoup trop en France, mais on est joliment lâcheur. Et dire qu'il y a encore des gens en France à partager l'optimisme que plusieurs ont montré à leur arrivée au Tonkin.

Nous sommes revenus camper non loin de Chu, dont vous verrez la position sur les cartes, et nous attendons impatiemment l'ordre d'une marche en avant sur Lang-Son. Le pays devient de plus en plus montagneux à mesure qu'on avance, mais ce n'est pas ce pays sauvage et inculte qu'on nous avait dépeint à plaisir. Au contraire, le riz, la canne à sucre, les essences de toutes sortes, le tabac, etc., y viennent en abondance. Les Chinois vivaient fort bien ici; et jusqu'ici nous trouvons que le pays où l'on ne mange pas ne mérite pas sa sinistre réputation.

Et dans un mois, au plus tard, à Lang-Son, dont la prise doit être décisive pour la conclusion de la paix. La paix? Nous ne l'aurons que le jour où nous l'imposerons en frappant la Chine au cœur. Sinon nous ne l'aurons jamais. Quand à accepter la médiation de l'Angleterre, j'espère qu'on n'y songe pas sérieusement. Nous sommes bien de taille à nous tirer d'affaire tout seuls, et ce serait dur d'avoir tiré les marrons du feu pour les Anglais.

Petites nouvelles politiques

Le ministre résident à Hué, annonce la création à Hanoi d'une école française dans laquelle sont admis des élèves internes et externes. Des écoles de même nature seront établies successivement à Nandinh à Hai-Phong et dans toutes les grandes villes du Tonkin. La construction d'une école à Hanoi est commencée, des écoles de filles seront créées après la pacification. Des salles d'asiles sont ouvertes à Hanoi, Hai-Phong et Nandinh.

Le ministre résident négocie pour établir des écoles indigènes dans chaque paroisse de l'intérieur.

(On sait que les indigènes convertis au catholicisme par les missionnaires se comptent par centaines de mille au Tonkin. C'est dans ces paroisses de catholiques indigènes que l'on va établir des écoles où le français sera enseigné. La mesure est très bonne; elle établira une union intime entre les catholiques tonkinois, jusqu'à ce jour si cruellement persécutés, et les Français leurs libérateurs.)

Une foule immense accompagnait le nouveau président des Etats-Unis, M. Cleveland, lorsqu'il a quitté la Maison-Blanche pour aller au Capitole recevoir solennellement l'investiture de ses fonctions.

Le nouveau président a été acclamé avec enthousiasme.

Après avoir prononcé son discours d'inauguration, M. Cleveland a prêté serment; il avait demandé que ce fut sur la Bible que sa mère lui avait donnée lorsque, jeune homme, il quitta la maison paternelle.

Le Parlement allemand a voté en troisième lecture, par 473 voix contre 452, le crédit de 20,000 marcs demandé pour le traitement d'un deuxième directeur du ministère des affaires étrangères.

Ce crédit avait été, comme on sait, refusé en deuxième lecture.

Le centre a maintenu son refus. Parmi les libéraux-allemands, vingt environ ont voté pour le crédit.

Le fils aîné du prince de Pless, Jean-Henry XV, un des plus riches seigneurs de la Silésie, vient d'abjurer le protestantisme. Le jeune prince est officier des hussards de la garde royale prussienne.

Le comte Tolstoï, ministre russe de l'intérieur, se rend à Livadia pour y passer un congé de huit mois. Il avait offert sa démission à l'empereur pour cause de sa santé. Le czar l'avait acceptée, mais avait prié le comte Tolstoï de choisir son successeur. Le ministre démissionnaire fit appeler à St-Petersbourg le général Gourko, mais le programme de celui-ci ne fut pas approuvé par le czar, qui pria le comte Tolstoï de garder son portefeuille et lui accorda un congé pour rétablir sa santé.

CANTON DE FRIBOURG

Les bienpublicards de la ville de Fribourg viennent d'avoir une surprise aussi pénible que méritée.

Aux élections de 1882 pour le renouvellement du conseil communal, ils s'arrangèrent pour donner aux radicaux quatre sièges sur neuf. Ne conservaient-ils pas la majorité? Puis, l'été dernier, quand M. Haury eut donné sa démission, ils s'efforcèrent de maintenir les forces respectives des deux partis en favorisant la nomination de Monsieur Guidy, radical, contre M. Joseph Vonderweid, conservateur.

Les conséquences de cette politique impudente n'ont pas tardé à se produire.

La place de second secrétaire du conseil communal étant devenue vacante par le décès du titulaire, on a vu immédiatement se mettre sur les rangs trois ou quatre candidats bienpublicards, tous plus recommandés les uns que les autres, et un seul candidat radical, M. Frédéric Majeux.

Celui-ci n'est pas, non plus, le premier venu. Radical à tous crins, très militant, agent électoral des plus actifs, libre-penseur avec ostentation, peut-être même franc-maçon (le bruit en court, mais nous ne le mentionnons que sous réserves), M. Frédéric Majeux est à l'extrême gauche de son propre parti.

Eh! bien, qu'est-il arrivé? C'est que les candidats bienpublicards sont restés sur le carreau et que la place de second secrétaire a été donnée à M. Frédéric Majeux.

Notez que le résultat n'est pas dû à l'absence d'un des conseillers communaux de la nuance du *Bien public*. Non, le conseil communal était au grand complet, de sorte qu'au moins une voix s'est détachée du groupe « modéré » pour renforcer le groupe « radical ». Cette voix, on croit la connaître; elle aurait été donnée, prétend-on, par un des conseillers paroissiaux récemment nommés avec le concours des libres-penseurs et des francs-maçons, et en particulier avec le concours très actif de M. Majeux, qui s'est fort dépensé pour conquérir des voix, dans la rue de Lausanne, au conseil paroissial sortant de charge.

L'élui s'est cru obligé à témoigner un peu de reconnaissance à celui à qui il devait sa confirmation. Et voilà comment il se fait qu'un radical de la fraction extrême l'a emporté sur ses concurrents de l'opinion bienpublicarde dans un conseil communal où les « modérés » avaient si bien cru s'assurer la majorité.

Ce trait fait toucher du doigt les dangers de la politique du *Bien public*. Elle ne peut profiter qu'au radicalisme.

On nous écrit de Bulle qu'une rixe survenue mardi dans cette ville a fini bien tristement.

Des citoyens de Vuippen s'aidaient à transporter à Bulle le mobilier d'un cordonnier qui quittait leur village pour transférer son domicile au chef lieu du district. Après avoir déchargé le mobilier, tous les voitureurs se rendirent à la brasserie Reeb, où une discussion ne tarda pas à s'engager avec les ouvriers brasseurs. Des gros mots on en vint aux coups.

La bagarre était tout à fait à sa fin, lorsqu'un nommé L. P. étant survenu, voulut lui aussi donner son coup et apercevant le cocher de MM. Billon et Schaller, brasseurs, qui sortait tranquillement, lui asséna sur la tête un formidable coup avec le manche de son fouet. Le cocher tomba, et fut transporté à l'hôpital où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. C'était un jeune homme de 22 ans, intelligent et laborieux, qui n'avait pris aucune part à la dispute.

Le meurtrier est arrêté.

Le *Confédéré* du 6 mars nous annonce la fin du monde pour l'année prochaine 1886, parce que, d'après une prophétie de l'astrologue Nostradamus, « la fin du monde arrivera l'année où le Vendredi-Saint tombera sur la saint Georges, Pâques sur la saint Marc et la Fête-Dieu sur la saint Jean, et que cette coïncidence de dates et de fêtes se rencontrera pour la première fois en 1886. »

Nous pouvons complètement rassurer le *Confédéré* et faire tomber ses appréhensions vraies ou simulées.

Il se vérifie en effet que depuis la soi-disant prophétie de Nostradamus qui est décédé en 1566, cette même coïncidence de dates et de fêtes s'est déjà rencontrée deux fois : en 1666 et en 1734, sans que la fin du monde soit arrivée pour tout cela.

Si toutefois le *Confédéré* veut mordicus persister dans son fait divers, nous nous permettons de lui conseiller de faire ses préparatifs, de profiter des fêtes de Pâques qui approchent, et nous ajouterons que les ignorants en matière de religion et de chronologie sont aussi à la mode au XIX^e siècle qu'au XVI^e.

Vu le relâchement qui s'est produit, après l'engouement du premier moment, parmi les apprentis qui se sont fait inscrire pour la fréquentation des cours professionnels donnés sous les auspices de la Société des ingénieurs et architectes, les parents et maîtres d'états sont avisés que tout apprenti ayant à sa charge trois absences illégitimes sera rayé de la liste d'inscription.

Dans les autres villes de la Suisse, les

cours de ce genre sont suivis avec goût et persévérance par les jeunes gens. A Fribourg, comme toujours, on se croit assez savant, et pourtant il y a encore sous ce rapport tant de choses à apprendre. D'un autre côté on se plaint de ce que l'on ne fait rien pour relever le niveau des études techniques. Allons, parents et maîtres d'état, un peu de courage et d'énergie pour que ce nouvel essai ne reste pas infructueux comme tant d'autres! Venez vous assurer que vos jeunes gens sont réellement au cours et non ailleurs! (Communiqué.)

Le dimanche, 8 mars 1885, à 8 heures du soir, un concert sera donné dans la salle de la Grenette par la Société de musique de Fribourg avec le bienveillant concours de Mesdames de M..., V..... et de Mademoiselle F.....

Programme.

- PREMIÈRE PARTIE
1. Marche - fantaisie russe, pour orchestre Joh. STRAUSS.
 2. a) Romance, solo pour violon W. HAYD.
 - b) Fantaisie sur Norma, solo pour violon C. DANIELA.
 3. Capriccio en Si mineur, pour piano solo MENDELSSOHN.
 4. Le Printemps, valse de Schubert, transcr. pour deux soprani soli P. VIARDOT.
 5. Moment musical, Allegretto pour orchestre FR. SCHUBERT.
- DEUXIÈME PARTIE
6. Overture de « Banditenstreiche » pour orchestre FR. SUPPE.
 7. Andante pour quatuor à cordes THADERWALD.
 8. a) Allegro de la Sonate en Do majeur, solo p. piano BEETHOVEN.
 - b) Rondo en Ut mineur, solo pour piano FR. CHOPIN.
 9. a) Mélodie, de l'Opéra Jean de Nivelle, p. soprano solo LÉO DELIBES.
 - b) Grand air de l'Opéra « Zazetta » pour soprano solo F. AUER.
 10. Kuss-Walzer, p. orchestre Joh. STRAUSS.

Chronique de la Bourse

Paris, le 5 mars 1885.

La Bourse d'aujourd'hui a pris un début assez ferme et a été franchement mauvaise. Nous ne comprenons pas bien pourquoi une baisse aussi sensible se produit à cause des embarras anglais.

Que l'Angleterre se tire d'affaire comme elle pourra, elle n'intéresse personne, son isolement est complet.

La Russie montre les dents, l'ours moscovite se révolte et son réveil pourrait bien coûter cher à l'Angleterre; qu'ils se débrouillent. Pendant la guerre de 1870, alors que notre 3 0/0 était au-dessous de 60, les Consolidés ne bougeaient pas, et, cependant nous étions tout aussi intéressants qu'eux pour ne pas dire plus.

La Banque générale, toujours soucieuse de faire profiter ses clients des mille petits avantages que toute grande entreprise de centralisation peut mettre à la portée d'une public privilégiée, faisait étudier depuis longtemps la question des assurances. Son attention avait été attirée sur le coût exorbitant des courtages qui sont au fond payés par l'assuré et qui viennent augmenter considérablement le chiffre de ses versements. En effet, les Compagnies d'assurances ont l'habitude de remettre au courtier qui leur apporte une affaire, une commission qui varie suivant l'importance et la valeur de la Compagnie de 60 à 225 0/0 de la prime versée.

Les courtiers qui ont un cercle restreint de clients et qui doivent payer leurs frais généraux sur leurs courtages de chaque jour sont obligés de garder par devers eux toute la remise que leur fait la Compagnie et bien peu sont assez riches ou assez intelligents pour associer le client à leurs propres bénéfices en lui faisant remise d'une partie de la prime.

La Banque générale, en raison du chiffre considérable de ses affaires, des relations directes qu'elle a avec toutes les Compagnies d'assurances et des contrats avantageux qu'elle a conclus avec elles, peut abandonner à ses clients, à titre de prime, non seulement une partie, mais presque la totalité de son courtage. Il en résulte que nos clients en contractant une assurance quelconque, dont la prime serait de 100 fr. par exemple, se trouvent toucher à titre de remise une ou même deux touchances de leur police sans rien payer. Ces avantages varient naturellement suivant la nature de l'opération et suivant les Compagnies. Mais, la Banque générale peut obtenir une remise auprès de toutes et elle n'impose le choix d'aucune, se bornant à transmettre purement et simplement les ordres qu'elle reçoit et à faire participer ses clients aux avantages qu'elle peut obtenir.

Elle offre également ses conseils à titre purement gratuit à quiconque les lui demande avant de contracter une assurance sur la Vie, d'Incendie, d'Accidents, de Chevaux et Voitures, de Bris des Glaces, comme aussi à tous ceux qui veulent faire une opération sur la vie humaine: Viager, Ventes ou achats de propriétés ou usufruits, Dotalions d'enfants, Emprunts sur polices d'assurances.

BANQUE GÉNÉRALE, 14, rue du Helder, Paris.

Achats et ventes de titres cotés ou non cotés au comptant et à terme, encaissement de coupons, souscription aux emprunts, conversion des titres, versements sur titres, remboursements de titres sortis aux tirages. Renseignements financiers et commerciaux.

FAITS DIVERS

LA BASTONNADE EN CHINE. — Un missionnaire, M. Guillon, qui habite la Mantchourie, a été arrêté et incarcéré à Sintien dès que, dans la région, on a eu connaissance de l'ouverture des hostilités.

M. Guillon a profité de sa situation pour faire d'intéressantes études de mœurs chinoises, et entre autres récits qu'il publie dans les *Missions catholiques* se trouve la relation d'une bastonnade appliquée au gardien de sa prison.

Un bonze s'était échappé de prison, ce qui n'était pas difficile, car les portes restaient ouvertes, et toutes les recherches pour le rattraper avaient été infructueuses. Le mandarin condamna le chef des gardes à recevoir trois cents coups de bâton sur les jambes et les cuisses.

Nous entendions distinctement chaque coup, dit le Père Guillon, ainsi que la voix de celui qui les comptait, mêlés aux plaintes, au râle, dirai-je, du pauvre patient. Ils résonnaient lugubrement dans le silence de la nuit.

Le malheureux fut relevé tout sanglant et transporté dans la prison, où on lui mit les entraves aux pieds. De plus, il fut déchu de

ses fonctions; mais, avant qu'il puisse recouvrer sa liberté, il peut s'attendre à souffrir encore bien des tortures.

Ce supplice du bâton n'est pas des plus doux. En Chine, selon les lois de l'empire, dit-on, il ne devrait pas être appliqué plus de quarante coups, et encore bien des mandarins n'usent jamais de ce droit. Aussi tout le monde ici est indigné de la conduite de ce mandarin qui, plusieurs fois déjà depuis son arrivée à Sioou-len, fait battre les gens de trois à six cents coups. Ces bâtons sont ronds et d'une longueur de trois à quatre pieds sur deux pouces d'épaisseur: on ne doit pas les confondre avec la planche, dont le supplice est plus léger. Celle-ci, large de trois à quatre pouces, longue aussi de trois à quatre pieds, ne cesse presque jamais de fonctionner durant les séances judiciaires. On l'applique sur les mains, sur les cuisses et sur les jambes par centaines et quelquefois par milliers de coups.

S. S. le Pape Léon XIII, et du chemin de la croix, par M. l'abbé GOBAT, avec approbation ecclésiastique. In-32 broché. Prix de l'exemplaire, 10 cent; prix de la douzaine, 90 cent; prix du cent, 7 francs.

Dans ces quelques pages, l'auteur a réuni des prières indulgenciées qui ont l'avantage d'être approuvées par l'Eglise et d'avoir une onction particulière pour nourrir la véritable piété. On soulage en outre les pauvres âmes du purgatoire et la journée commence donc par une véritable et riche aumône que l'on retrouvera au centuple dans le trésor de l'éternité.

Le Chemin de la Croix qui termine ce fascicule en fait un petit manuel très utile pour la vie ordinaire et il est à désirer que tout les fidèles se le procurent.

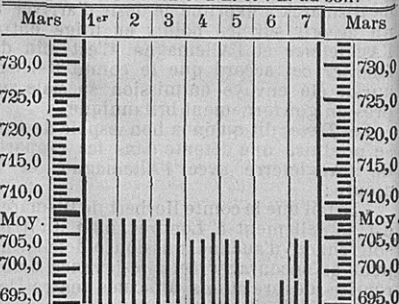
Son prix modique le met à la portée de tous et les catéchistes pourront le distribuer comme récompense au lieu des images qui se déchirent et se perdent.

Adressez les demandes: Librairie H. Tremblay, Genève, et à l'Imprimerie catholique suisse, Fribourg.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Mars	1 ^{er}	2	3	4	5	6	7	Mars
7 h. matin	5	3	0	2	6	6	4	7 h. matin
1 h. soir	7	5	5	5	7	8	6	1 h. soir
7 h. soir	5	4	4	7	7	6		7 h. soir
Minimum	5	3	0	2	6	6		Minimum
Maximum	7	5	5	7	7	8		Maximum

Bibliographie

Exercices de piété pendant la sainte messe avec prières indulgenciées, suivies des prières prescrites après la messe par

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C^o, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

CRÈME SIMON



recommandé par les plus célèbres médecins de Paris, employé par les dames les plus élégantes, ce produit incomparable guérit

EN UNE NUIT

les boutons, feux, rougeurs, etc.; il est sans rival pour combattre les gerçures des mains et des lèvres, les engelures et toutes les altérations de la peau. La Crème Simon fortifie et parfume l'épiderme en lui donnant une blancheur éclatante.

La Poudre Simon et le Savon à la Crème Simon possèdent le même parfum que la Crème Simon et complètent ses effets remarquables.

Inventeur: J. SIMON, 36, rue de Provence, Paris. — Fribourg: Seul dépôt chez P. ZURKINDEN, coiffeur, place de l'Hôtel-de-Ville.

De nombreuses attestations de médecins et personnes privées prouvent que:

CORS AU PIED

durillons, cals, verrues

se détachent sûrement, sans douleurs et sans corrosion en les frottant au moyen d'un pinceau avec de l'

Acétine

du pharmacien W. Wankmiller.

A recevoir la boîte à 1 franc 50.

Dépôt: L. PORCELET, pharmacien, à Estavayer; GUST. COMTE, pharmacien, à Romont et ALB. RIETER, pharmacien, à Bulle.

Pour la fondation d'autres dépôts, prière de s'adresser à M. A. G. VISINO, à Romanshorn. (O 193) (M à 191 M)

Effet prompt est l'effet des Bonbons du plantain lancéolé

connu partout comme très précieux et produit du salubre plantain lancéolé, par

Victor SCHMIDT & fils, Vienne

pour toux, enrrouement, accumulation de mucosité, catarrhes, etc.

Dépôt général pour la Suisse, chez: (O 531/540)

A. HUBER, à Bâle.

A. PITTEZ, pharmacien, à Fribourg.

F. GOLLIEZ, pharmacien, à Morat.

Exanthèmes de la figure,

boutons, crinaus, taches hépatiques et de roussure, éphélides, nez rouge, etc., sont guéris par correspondance d'une manière prompte et radicale par: R. FASTENRATH, médecin à Herisau (Appenzell). (O 297)

A vendre ou à louer

sous de favorables conditions une boulangerie située dans un grand village du district de la Broye; entrée à volonté.

S'adresser à l'Agence de publicité Orell, Fussli & Cie, à Fribourg. (O 230/171)

A VENDRE en face de la préfecture à Fribourg

La couverture en édreon, seul dépôt dans le canton, ainsi qu'un grand choix de lits complets, literie et divers, canapés en tous genres; commodes, fauteuils et chaises lavabos, tables rondes et tables de nuit. Le tout au 10 p. % de rabais.

(Ofr. 193) (O 191/142)

Jean VIENNE.

SANCTI
Thomæ Aquinatis
Summa theologica
Diligenter emendata, Nicolai Silvii, Billuart et C.-J. Drioux notis ornata. 13^e édit., 8 vol., in-8.
Prix: 21 fr.
Cette édition, devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers, a été revue avec le plus grand soin. Le papier, très beau de qualité, peut supporter des annotations à l'encre, avantage précieux pour les étudiants.

FIN DU MONDE PRÉSENT ET MYSTÈRES DE LA VIE FUTURE
PAR L'ABBÉ ARMINJON
OUVRAGE HONORÉ D'UN BREF DE SA SAINTÉ LÉON XIII
Prix: 3 fr.

En vente à l'imprimerie catholique:
Ouvrages pour le MOIS DE SAINT-JOSEPH
Mois de Saint-Joseph, suivi d'un choix de prières en son honneur, par l'auteur des *Trois mois de Jésus*. Prix: 30 cent.
Les gloires de saint Joseph dans l'Eglise triomphante et dans l'Eglise militante, par M. l'abbé PÉRIGAUD, directeur de l'Œuvre de Saint-Joseph de la délivrance. Prix: 2 fr.
Mois de Saint-Joseph, contemplation de ses gloires et imitation de ses vertus, par M. l'abbé PÉRIGAUD. Prix: 80 cent.
Mois du glorieux saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, guide des âmes intérieures, protecteur des familles chrétiennes. A. M. D. G. Prix: 4 fr. 60
Petit mois de Saint-Joseph, par le P. de CHAZOURNES, S. J. Prix: 40 cent.

L'AGRICULTURE PROSPÈRE
PAR FRITZ ZBINDEN
Travail encouragé par les cantons et primé au concours de Zurich. — Prix: 1 fr. 25.
En vente à l'Imprimerie catholique.

En vente à l'Imprimerie catholique.
VIE DE LA VÉNÉRÉE
Anne-Elisabeth GOTTRAU
ABBESSE DE LA MAIGRAUGE
avec notices sur quelques autres vénérées Sœurs.
Editée par M. l'abbé RUEDIN.
Prix: 2 fr. 50.

MÉDECINE pratique des familles
ou premiers soins à donner avant l'arrivée du médecin
Par M. le D^r Constantin JAMES
Ancien collaborateur de Magendie Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre pontifical de St-Sylvestre.
3^e édition 1 vol. in-18 Jésus.
Prix: 4 fr.; franco-poste, 4 fr. 50

En vente à l'imprimerie catholique
INDEX
librorum prohibitorum
Dernière édition (imprimerie de la Propagande, 1884) contenant tous les livres signalés jusqu'au mois de mai 1884.
Prix: 5 fr.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII
sur la Franc-Maçonnerie
brochure grand in-8° de 24 pages, 20 cent.

LA FRANC-MAÇONNERIE
Révélations
d'un ROSE-CROIX
A propos des événements actuels.
10^e édition revue et augmentée. Prix, 1 fr.
AUX
FRANCS-MAÇONS
par VERAX. Prix: 25 cent. Rabais par douzaine.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Histoire authentique des sociétés secrètes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, leur rôle politique, religieux et social, par un ancien ROSE-CROIX. Prix: 5 fr.

LE PRÊTRE et le Franc-Maçon
par J. NICOLAS
PRIX: 1 50

AUJOURD'HUI ET DEMAIN
Les événements dévoilés par un ancien ROSE-CROIX. 8^{me} édition, 180 pages.
Prix: 1 fr. 50

Instruction pastorale
de Mgr Besson sur la Franc-Maçonnerie. 5^{me} édition. Prix: 20 c. Rabais par douzaine.

LE GRAND PÉRIL DE NOTRE TEMPS
OU LA FRANC-MAÇONNERIE
Par Mgr TURINAZ
EVÊQUE DE NANCY
Deuxième édition
Prix: 1 fr. 25.

LA FRANC-MAÇONNERIE
par Mgr DESCHAMPS. 2^{me} édit., 160 pages.
Prix: 80 cent.

Les Francs-Maçons
par Mgr de SÈGUR. 100 pages. Prix: 40 cent. Rabais par douzaine.

Libre-pensée
et enterrements civils. Prix: 25 cent. Rabais par douzaine.

LA FRANC-MAÇONNERIE
Revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques.
Cette revue paraît le 19 de chaque mois; elle forme au bout de l'année un beau vol. in-8° de 400 pages.
On s'abonne pour la Suisse à l'Imprimerie catholique.
Prix pour la Suisse, par an, 8 fr.

LE SECRET
DE LA FRANC-MAÇONNERIE
PAR M^{sr} FAVA
Evêque de Grenoble
1 beau vol. in-8° de 330 pages, édition de luxe avec encadrement filets rouges.
Prix: 4 francs.